

## 1b - Elections municipales 2014

### Dates clés du calendrier électoral pour les candidats

| <b>CAS DE 1er TOUR<br/>LE 16 MARS 2014</b> |                                 | <b>N.B. - Les dates et heures des rubriques H, M, V<br/>ne sont pas définitives</b>                                                                                                                                                                                              |
|--------------------------------------------|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| A                                          | 1er mars 2013                   | Début de la période pendant laquelle dépenses et recettes liées à l'élection sont comptabilisées dans un compte de campagne (communes de 9 000 habitants et plus).                                                                                                               |
| B                                          | 1er septembre 2013              | Début de la période d'interdiction des campagnes de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion des collectivités                                                                                                                                                   |
| C                                          | 1er décembre 2013               | Début de la période d'interdiction d'utilisation à des fins de propagande électorale de tout procédé de publicité commerciale par voie de presse ou de toute communication audiovisuelle                                                                                         |
| D                                          | 1er décembre 2013               | Début de la période d'interdiction d'affichage électoral en dehors des emplacements réservés à cet effet                                                                                                                                                                         |
| E                                          | 10 janvier 2014                 | Publication dans les mairies des tableaux rectificatifs aux listes électorales                                                                                                                                                                                                   |
| F                                          | 20 janvier 2014                 | Date limite pour contester devant le juge d'instance les inscriptions ou les absences d'inscription sur les listes                                                                                                                                                               |
| G                                          | 3 février 2014                  | Date limite de publication de l'arrêté préfectoral fixant les dates et lieux de dépôt des candidatures et instituant les commissions de propagande<br>Fixation des lieux et dates limites de réception de la propagande électorale pour les communes de 2 500 habitants et plus. |
| H                                          | 10 février 2014                 | A 10 h - Installation des commissions de propagande de Digne et de Forcalquier pour les communes de 2 500 habitants et plus, avec les secrétariats de mairies et l'opérateur postal. EN PREFECTURE                                                                               |
| <b>POUR LE 1ER TOUR DE SCRUTIN</b>         |                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| I                                          | lundi 17 février 2014           | Début de réception des candidatures par la préfecture et les sous-préfectures                                                                                                                                                                                                    |
| J                                          | jeudi 27 février 2014           | A 18 h - clôture des délais de dépôt des candidatures                                                                                                                                                                                                                            |
| K                                          | vendredi 28 février 2014        | A 11 h - Tirage au sort à la préfecture de l'ordre des listes candidates dans les communes de 1 000 habitants et plus.<br>Avant 18 heures - Envoi dans les mairies, pour publication, des listes de candidatures.                                                                |
| L                                          | lundi 3 mars 2014               | A 0 H - Début de la campagne électorale officielle<br>Mise en place des panneaux d'affichage électoral au plus tard par les mairies concernées.                                                                                                                                  |
| M                                          | lundi 3 mars 2014               | A 15 h - Réunion des commissions de propagande avec invitation des listes candidates dans les communes de 2 500 habitants et plus, pour validation avant tirage des bulletins et circulaires                                                                                     |
| N                                          | lundi 10 mars 2014              | A 12 h - Date limite de livraison des documents de propagande devant être envoyés aux électeurs dans les mairies de communes de 2 500 habitants et plus                                                                                                                          |
| O                                          | mercredi 12 mars 2014           | Date limite de remise à l'opérateur postal des plis de propagande devant être envoyés aux électeurs (communes de 2 500 habitants et plus)                                                                                                                                        |
| P                                          | vendredi 14 mars 2014           | A 18 h - date limite de notification au maire, par le responsable ou la tête de liste, des listes d'assesseurs et de délégués dans les bureaux de vote de la commune                                                                                                             |
| Q                                          | samedi 15 mars 2014             | A 12 h - Date limite de livraison des bulletins de vote dans les mairies, des candidats n'utilisant pas les services des commissions de propagande                                                                                                                               |
| R                                          | samedi 15 mars 2014             | A minuit, clôture de la campagne électorale du 1er tour                                                                                                                                                                                                                          |
| S                                          | dimanche 16 mars 2014           | de 8 h à 18 h - Ouverture des bureaux de vote pour le 1er tour<br>Après 18 h - Dépouillement puis proclamation.                                                                                                                                                                  |
| <b>POUR LE 2ND TOUR DE SCRUTIN</b>         |                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| T                                          | lundi 17 mars 2014              | A 8 h 30 - Ouverture des délais de dépôt des candidatures au second tour pour les communes de 1 000 habitants et plus                                                                                                                                                            |
| U                                          | lundi 17 mars 2014              | A partir de 8 h 30 et jusqu'au mardi 18 à 12 heures, possibilité pour les listes candidates de consulter les listes d'émargement en préfecture ou en sous-préfecture                                                                                                             |
| V                                          | lundi 17 mars 2014              | A 17 h - Réunion des commissions de propagande pour validation, avant tirage, des bulletins et circulaires du second tour                                                                                                                                                        |
| W                                          | mardi 18 mars 2014              | A 18 h précises - Clôture des délais de dépôt des candidatures pour le 2nd tour en préfecture et sous-préfectures (communes de 1 000 habitants et plus)                                                                                                                          |
| X                                          | mercredi 19 mars 2014<br>à 16 h | Date et heure limite de livraison des propagandes devant être envoyées aux électeurs pour le 2nd tour (communes de 2 500 habitants et plus)                                                                                                                                      |
| Y                                          | jeudi 20 mars 2014              | Début de matinée - remise de la propagande électorale à l'opérateur postal par la commission de propagande pour son acheminement vers les électeurs.                                                                                                                             |
| Z                                          | samedi 22 mars 2014             | A minuit, clôture de la campagne électorale du 2nd tour                                                                                                                                                                                                                          |
|                                            | dimanche 23 mars 2014           | de 8 h à 18 h - Ouverture des bureaux de vote pour le 2nd tour<br>Après 18 h - Dépouillement puis proclamation.                                                                                                                                                                  |